



Surface plancher

Par Daviddu90

Bonjour

Lors de la construction de ma maison, j'ai réaliser un vide sanitaire de 2m de hauteur pour la praticité.

Je me rends compte désormais que au delà de 1,8m, il s'agit de surface plancher que je n'ai donc pas déclarée...

Est il possible dans mon cas afin de régulariser ma situation de créer un faux plafond qui rendrait mon vide sanitaire inférieur à 1,8m, je n'ai clairement pas besoin de cet espace.

Merci pour la réponse

Cordialement

David